

INSPECTION 2023-0909 DU 28 JUIN 2023 – SILO 130

**Présentation CLI Orano La Hague
19/10/2023**

CONTEXTE ET SYNTHÈSE DE L'INSPECTION

Objet de l'inspection : inspection inopinée, visant en particulier à contrôler les conditions d'exploitation des installations de reprises des déchets anciens du silo 130.

Synthèse :

- Bonne implication des personnels d'exploitation et transparence des échanges,
- Situation globale du projet reste perfectible dans l'optique du respect des délais de reprise et conditionnement des déchets,
- Nécessité de fiabilisation des équipements de reprise pour limiter les durées d'arrêt,
- Nécessité d'optimiser le rythme de travail des équipes postées,
- Nécessité d'optimiser le taux de remplissage des fûts de reprises des déchets,
- Actions à mener en cas de reprise de déchets non prévus à définir.

DEMANDES FORMULÉES

(Cf lettre de suite : CODEP-CAE-2023-044416 du 1^{er} août 2023 accessible sur www.asn.fr)

A l'issue de cette inspection, une lettre de suite a été transmise à Orano, celle-ci formule des demandes relatives à :

- Au délai de mise en place de caméras au plus près des systèmes d'enroulement de câbles de la herse, afin de renforcer la surveillance de ces câbles,
- Au délai d'approvisionnement de la nouvelle centrale hydraulique,
- Aux dispositions prises afin de permettre le retrait à distance des sur couvercles des fûts ECE à remplir,
- Au calendrier de gréement des équipes d'exploitation en 3*8 et d'une équipe de maintenance dédiée au silo 130,
- L'orientation prise sur la quantité maximale de magnésium autorisée dans les fûts,
- L'analyse de la couverture de la reprise d'un morceau de combustible par l'analyse de sûreté actuelle du silo 130,
- Au plan d'actions destiné au conditionnement et à la reprise du morceau de combustible,

